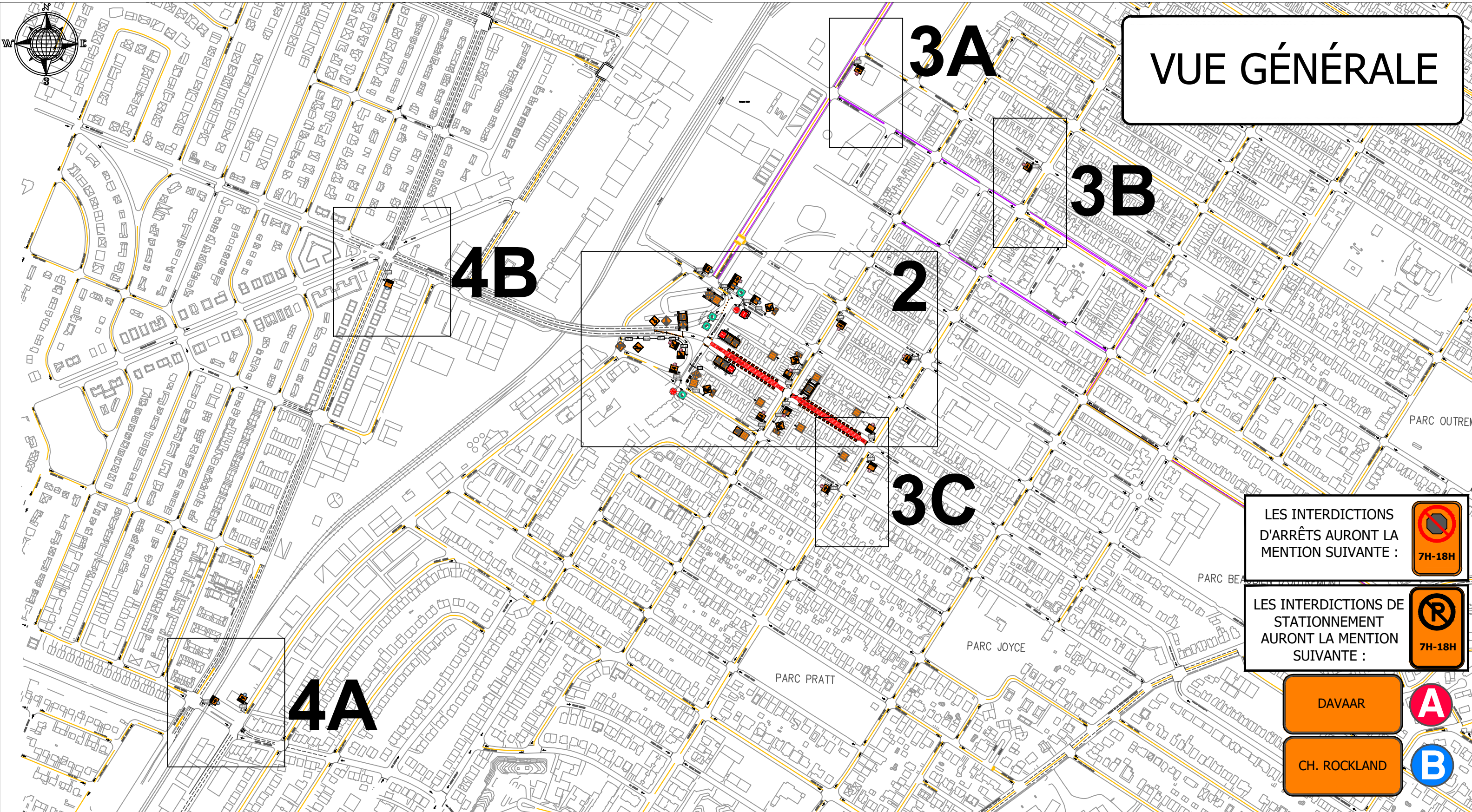




VUE GÉNÉRALE

LES INTERDICTIONS D'ARRÊTS AURONT LA MENTION SUIVANTE :



LES INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT AURONT LA MENTION SUIVANTE :

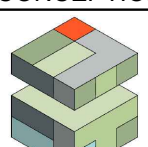


DAVAAR

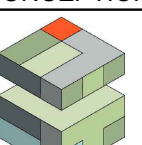
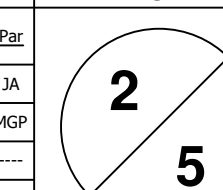


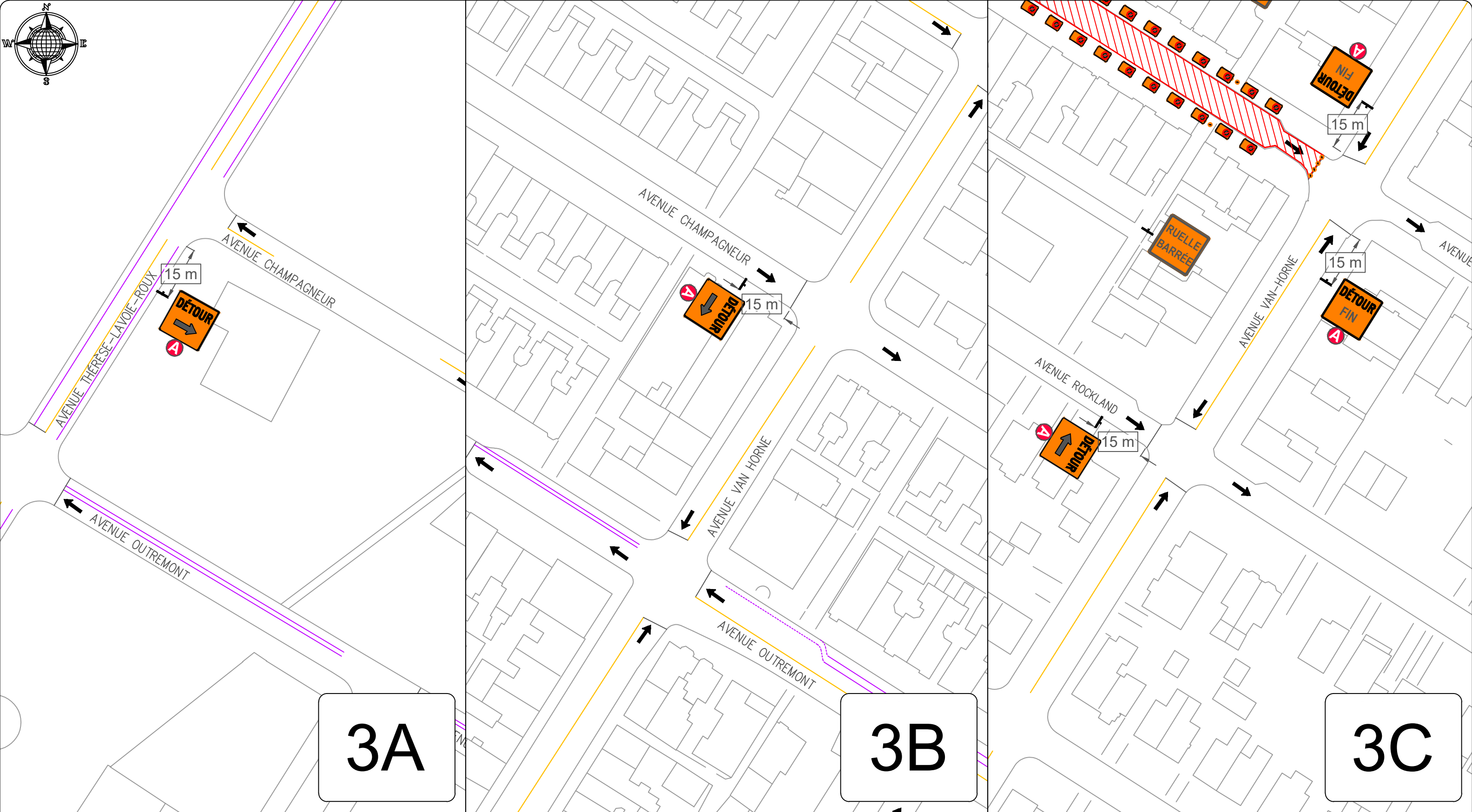
CH. ROCKLAND

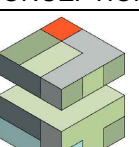
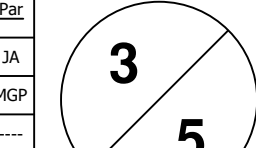


-CONCEPTION-		-LÉGENDE-		-NORME-	-CLIENTS-	-PROJET-	-SCEAU ET SIGNATURE-		-RÉVISIONS-				-PAGES-
 GESTION MGP SIGNALISATION ET INGÉNIERIE URBAINE		Zone de travaux		Glissière de béton	 REFFÉRENCE TCLDU-007 TCLDU-011 ---- MODIFIÉ(S)	Contrat # : 2675-AOP-TRV03	Préparé et vérifié par : Misaël Gobeil-Paquette, Ing.	 2026-07-14	Révision	Date	Description	Par	1 5
		Autre chantier en place		Clôture de chantier		Lieu : AVENUE DAVAAR	Dessiné par: Jonathan Auger		00	06/07/2026	Pour Installation	JA	
		Baril de type T-RV-7		Glissière + Clôture		Ville : MONTRÉAL	Numéro de l'OIQ : 5045475		01	13-07-2026	Pour Installation	MGP	
		Baril de type T-RV-10		PMVM		DESCRIPTION DES TRAVAUX FERMETURE DE L'AV. DAVAAR ENTRE L'AV. DU MANOIR ET L'AV. VAN HORNE	Échelle : Aucune	----	----	----	----		
		Flèche lumineuse		Atténuateur d'impact			Plan # : MGP26-LAP-DAVAAR-001-R1	----	----	----	----		
		Panneau de signalisation		Chevron T-RV-01			Phase : N.A.	----	----	----	----		
		Barrière de type T-B		Piste cyclable									



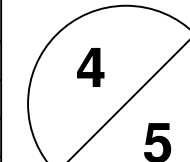
-CONCEPTION-	-LÉGENDE-		-NORME-	-CLIENTS-	-PROJET-	-SCEAU ET SIGNATURE-	-RÉVISIONS-				-PAGES-		
 GESTION MGP SIGNALISATION ET INGÉNIERIE URBAINE		Zone de travaux		Glissière de béton		Contrat # : 2675-AOP-TRV03	Préparé et vérifié par : Misaël Gobeil-Paquette, Ing. Dessiné par: Jonathan Auger	 2026-07-14	<u>Révision</u>	<u>Date</u>	<u>Description</u>	<u>Par</u>	
		Autre chantier en place		Clôture de chantier		Lieu : AVENUE DAVAAR			00	06/07/2026	Pour Installation	JA	
		Baril de type T-RV-7		Glissière + Clôture	Ville : MONTRÉAL	01	13-07-2026	Pour Installation	MGP				
		Baril de type T-RV-10		PMVM		DESCRIPTION DES TRAVAUX		Échelle : 1 cm = 15 m	----	----	----	----	
		Flèche lumineuse		Atténuateur d'impact		FERMETURE DE L'AV. DAVAAR ENTRE L'AV. DU MANOIR ET L'AV. VAN HORNE		Plan # : MGP26-LAP-DAVAAR-001-R1	----	----	----	----	
		Panneau de signalisation		Chevron T-RV-01				Phase : N.A.	----	----	----	----	
		Barrière de type T-B		Piste cyclable					----	----	----	----	
				MODIFIÉ(S)									



-CONCEPTION-	-LÉGENDE-		-NORME-	-CLIENTS-	-PROJET-	-SCEAU ET SIGNATURE-		-RÉVISIONS-				-PAGES-	
 GESTION MGP SIGNALISATION ET INGÉNIERIE URBAINE		Zone de travaux		Glissière de béton		Contrat # : 2675-AOP-TRV03	Préparé et vérifié par : Misaël Gobeil-Paquette, Ing. Dessiné par: Jonathan Auger Numéro de l'OIQ : 5045475	 2026-07-14	<u>Révision</u>	<u>Date</u>	<u>Description</u>	<u>Par</u>	
		Autre chantier en place		Clôture de chantier		Lieu : AVENUE DAVAAR			00	06/07/2026	Pour Installation	JA	
		Baril de type T-RV-7		Glissière + Clôture	Ville : MONTRÉAL	Échelle : 1 cm = 10 m Plan # : MGP26-LAP-DAVAAR-001-R1 Phase : N.A.	01	13-07-2026	Pour Installation	MGP			
		Baril de type T-RV-10		PMVM	<u>DESCRIPTION DES TRAVAUX</u>		----	----	----	----			
		Flèche lumineuse		Atténuateur d'impact	FERMETURE DE L'AV. DAVAAR ENTRE L'AV. DU MANOIR ET L'AV. VAN HORNE		----	----	----	----			
		Panneau de signalisation		Chevron T-RV-01					----	----	----	----	
		Barrière de type T-B		Piste cyclable					----	----	----	----	

GESTION MGP INC. n'est pas responsable de la conformité d'installation de la signalisation au chantier. Ce plan ne peut être utilisé à d'autres fins que le présent projet sans l'approbation du concepteur.



-CONCEPTION-		-LÉGENDE-		-NORME-	-CLIENTS-	-PROJET-	-SCEAU ET SIGNATURE-		-RÉVISIONS-				-PAGES-		
 GESTION MGP SIGNALISATION ET INGÉNIERIE URBAINE		Zone de travaux		Glissière de béton		Contrat # : 2675-AOP-TRV03	Préparé et vérifié par : Misaël Gobeil-Paquette, Ing.	 2026-07-14	<u>Révision</u>	<u>Date</u>	<u>Description</u>	<u>Par</u>			
		Autre chantier en place		Clôture de chantier		Lieu : AVENUE DAVAAR	Dessiné par: Jonathan Auger		00	06/07/2026	Pour Installation	JA			
		Baril de type T-RV-7		Glissière + Clôture		Ville : MONTRÉAL	Numéro de l'OIQ : 5045475		01	13-07-2026	Pour Installation	MGP			
		Baril de type T-RV-10		PMVM		<u>DESCRIPTION DES TRAVAUX</u>			Échelle : 1 cm = 10 m		----	----		----	----
		Flèche lumineuse		Atténuateur d'impact		FERMETURE DE L'AV. DAVAAR ENTRE L'AV. DU MANOIR ET L'AV. VAN HORNE			Plan # : MGP26-LAP-DAVAAR-001-R1		----	----		----	----
		Panneau de signalisation		Chevron T-RV-01		MODIFIÉ(S)			Phase : N.A.		----	----		----	----
		Barrière de type T-B		Piste cyclable											

GESTION MGP INC. n'est pas responsable de la conformité d'installation de la signalisation au chantier. Ce plan ne peut être utilisé à d'autres fins que le présent projet sans l'approbation du concepteur.

CONTRAT: 2675-AOP-TRV03

DATE INITIALE DU PLAN: 06/07/2026

VILLE: MONTRÉAL

PLAN: MGP26-LAP-DAVAAR-001-R1

NOTES GÉNÉRALES

1 - L'entrepreneur est responsable du maintien et de l'entretien de la signalisation en place.
2 - Si une nouvelle signalisation ou tout autre signalisation contradictoire par rapport à ce plan, cette dernière devra être masquée.
3 - Gestion MGP se dégage de toute responsabilité quant à l'installation de la signalisation.
4 - Selon les normes en vigueur l'utilisation de repères visuels de type T-RV-10 en milieu urbain est préconisé et mis de l'avant, cependant, Gestion MGP recommande fortement l'utilisation de repères visuels de type T-RV-07 dans la zone de transition (biseau) et dans la zone d'activité lorsque les travaux ont lieu sur le réseau de rues artérielles et collectrices et/ou sur le réseau camionnage.
5 - La signalisation déjà en place est représentée de la couleur suivante : 
6 - Au besoin, le dessin normalisé TCD-091 pourra être utilisé lors de l'ouverture des voies à la circulation.
7 - L'entrepreneur devra s'assurer de maintenir l'accès aux véhicules d'urgence en tout temps sur le chantier et aux abords de ce dernier.
8 - L'entrepreneur devra s'assurer de maintenir un accès en tout temps aux riverains et aux personnes à mobilité réduite.
9 - Selon le TOME V, chapitre 4, figure 4.3-1, des interdictions de stationner doivent être installées dans la zone de transition et la zone tampon (si existante).
10 - Une mention à l'effet que les enseignes prohibant le stationnement doivent être installées entre douze (12) et quatorze (14) heures avant le début de la période d'interdiction de stationner à moins d'avis contraire de la part du donneur d'ouvrage.
11 - Lorsqu'il y a une présence de signaleur routier, le panneau T-60 avec drapeaux doit être ajouté en amont.
12 - Lors de la présence de glissière de sécurité, la minibalise de type T-RV-11 doit être posé au dessus de ces dernières selon les normes en vigueur. De plus, lorsque les chevrons ne peuvent être utilisés le long des glissières de béton dans les biseaux de déviation ou les courbes formés par ces dernières, des minichevrons de type T-RV-13 doivent être installés au dessus des glissières de béton.
13 - Lors de l'utilisation d'alternance de la circulation avec feux temporaire (TCD / TLD - 004), les feux de circulation doivent être installés à 5m en aval du panneau "Ligne d'arrêt" P-060-D.
14 - Afin de facilité la mise en place des dispositifs de signalisation lors de fermetures en alternance avec signaleurs ou avec camion (incluant une barrière), nous autorisons par la présente de pouvoir remplacer les T-RV-07 par des T-RV-10, ou vice-versa.
15 - Lorsque les travaux de resurfage ne sont complétés, l'entrepreneur doit, si cela est stipulé dans son contrat, mettre en place des panneaux de changement de l'état de chaussée T-D-340 et des panneaux de chaussée cahoteuse T-D-360, au début et à la fin de chaque zone de transition.

NOTES SPÉCIFIQUES

- N.A

CRITÈRES DE CONCEPTION

Espacement des barils "E"		5m C/C
Espacement des barils dans le biseau		3m C/C
Espacement des barils dans une bretelle		2m C/C
Espacement des panneaux "B"		30m
Dimensions des panneaux	Urbain	600x600mm
	Route	750x750mm
	Autoroute	900x900mm
Panneaux de détour sur route ou autoroute avec écusson ont la dimension de 900x1200mm		
Distance entre les défenses de stationner		10m C/C
Vitesse de conception de base		40km/h

Zone scolaire/Parc	☐
Réseau Artérielle / Collectrice	☒
Réseau camionage	☐
Milieu autoroutier	☐
Milieu urbain	☒
Présence signaleur(s) routier(s)	☐
Entrave bande/piste cyclable	☐
Entrave trottoir/traverse piétonne	☐
Glissière de béton	☐
Atténuateur d'impact	☐
Masquage de panneau(x)	☒
Interdiction temporaire de stationner	☒
Interdiction temporaire d'arrêt	☐
Limite de vitesse temporaire	☐

-CONCEPTION-	-LÉGENDE-		-NORME-	-CLIENTS-	-PROJET-	-SCEAU ET SIGNATURE-		-RÉVISIONS-				-PAGES-	
 GESTION MGP SIGNALISATION ET INGÉNIERIE URBAINE		Zone de travaux		Glissière de béton		Contrat # : 2675-AOP-TRV03	Préparé et vérifié par : Misaël Gobeil-Paquette, Ing.		<u>Révision</u>	<u>Date</u>	<u>Description</u>	<u>Par</u>	5 5
		Autre chantier en place		Clôture de chantier		Lieu : AVENUE DAVAAR	Dessiné par: Jonathan Auger		00	06/07/2026	Pour Installation	JA	
		Baril de type T-RV-7		Glissière + Clôture	Ville : MONTRÉAL	Numéro de l'OIQ : 5045475	01	13-07-2026	Pour Installation	MGP			
		Baril de type T-RV-10		PMVM		<u>DESCRIPTION DES TRAVAUX</u>	Échelle : Aucune	----	----	----	----		
		Flèche lumineuse		Atténuateur d'impact		FERMETURE DE L'AV. DAVAAR ENTRE L'AV. DU MANOIR ET L'AV. VAN HORNE	Plan # : MGP26-LAP-DAVAAR-001-R1	----	----	----	----		
		Panneau de signalisation		Chevron T-RV-01		Phase : N.A.	----	----	----	----			
		Barrière de type T-B		Piste cyclable					----	----	----	----	

GESTION MGP INC. n'est pas responsable de la conformité d'installation de la signalisation au chantier. Ce plan ne peut être utilisé à d'autres fins que le présent projet sans l'approbation du concepteur signataire.